

Palluau Infos

N°17

JUIN 2019

Le mot du Maire



Chers Palludéens,
chères Palludéennes,

Ce printemps a été riche
en évènements.

Depuis dix ans, la commune de Palluau s'est engagée dans une politique de réduction totale des produits herbicides, fongicides et autres pesticides qui hypothèquent la santé de nos sols, polluent nos sources & cours d'eau et détruisent la flore et la faune.

Force est de constater que nos efforts ont porté leurs fruits : les analyses réalisées témoignent de la qualité des sols et surtout celle de l'eau, source de notre vie et de notre santé.

Vous avez eu l'opportunité d'aller à la découverte des herbes et fleurs sauvages « Belles et rebelles » - exposition réalisée conjointement avec le soutien de la région des Pays de la Loire, du département de la Vendée et du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie et du Jaunay. Je tiens à remercier tout particulièrement les élèves de l'école du Verger qui ont pris part à ce projet en matérialisant par des panneaux explicatifs la flore tout au long du parcours.

Notre commune s'inscrit dans cette démarche citoyenne pour le bien-être de ses concitoyens.

Grâce à l'implication de chacun, et j'en suis convaincu, nous apporterons un autre regard sur la nature et un environnement meilleur pour l'avenir de nos enfants.

"Notre vie vaut ce qu'elle nous a coûté d'efforts." - François Mauriac

Robert Bourasseau



Reconnaissance de catastrophe naturelle

Sécheresse 2018



L'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sera publié d'ici les prochains jours au Journal Officiel.

Palluau pourrait faire partie des communes reconnues en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2018.

Nous vous conseillons vivement de surveiller les informations (presse écrite/numérique, réseaux sociaux,...) afin d'en prendre connaissance au plus tôt.

En effet, vous ne disposez que de **10 jours après publication de l'arrêté pour faire une déclaration de sinistre à votre assurance.**

Point sur les travaux communaux

2^{ème} semestre 2019

La 2^{ème} tranche de la rénovation de l'Espace de la Gâchère se termine. La réception définitive des travaux est programmée le mardi 2 juillet avec l'ensemble des entreprises.



Marcelle BARRETEAU - 1^{ère} Adjointe

Budget communal 2019

Prévisions

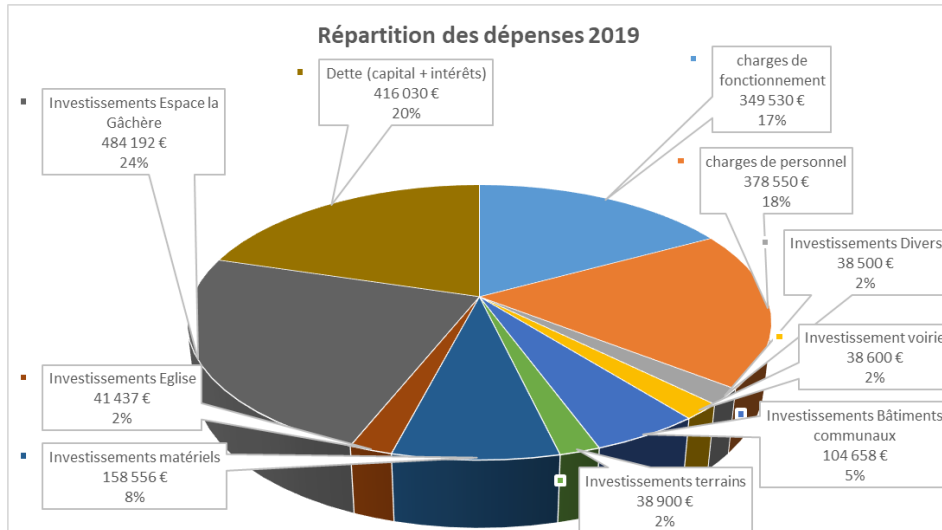
Le budget a été élaboré dans la continuité des priorités et des engagements pris en début de mandat : **diminution de la dette sans augmentation de la part communale de l'impôt et en limitant le recours à l'emprunt.**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, des économies sont réalisées depuis 2014 sur le budget de fonctionnement pour mettre en œuvre les investissements définis par le P.P.I 2015/2020 (plan pluriannuel d'investissements) et élaboré par l'équipe municipale.

suite en page 2

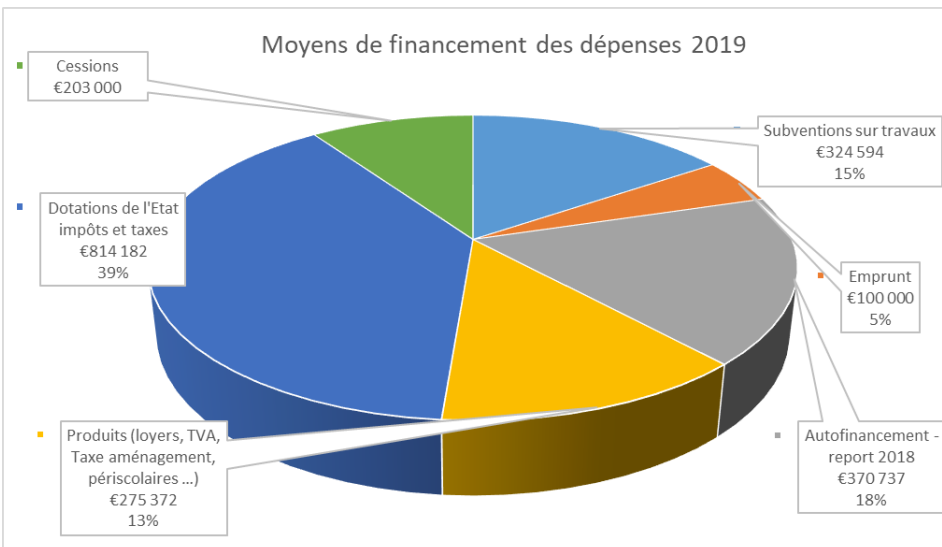
Budget communal 2019 (prévisions)

Répartition des dépenses 2019



Comment les dépenses de la commune de Palluau sont-elles financées ?

Moyens de financement des dépenses 2019



Les principaux investissements programmés pour l'année 2019 sont listés ci-après :

ESPACE DE LA GACHERE : 484 192 €
 2^{ème} phase des travaux : 452 192 €
 Aménagement du parking : 24 000 €

EGLISE : 41 437 €
 Fin des travaux de réhabilitation : 35 537 €

VOIRIE : 38 600 €
 Travaux d'entretien annuels : 33 000 €

BATIMENTS COMMUNAUX : 104 658 €
 Toiture et peintures extérieures des Lucioles : 43 000 €
 Accessibilité : 12 000 €
 Entretien des locatifs : 8 800 €
 Ravalement façade épicerie et locatif place de Clérembault : 7 200 €

ACHAT DE MATERIELS : 158 556 €
 City stade : 60 000 €
 Matériel ateliers municipaux : 10 000 €
 Restauration tableaux de l'église : 26 613 €
 Informatique école / mairie : 17 200 €

DIVERS : 33 500 €
 Effacement réseaux : 10 500 €
 Etude urbanisme : 20 000 €

Subventions aux associations

Délibération en date du 12 avril 2019



- ⇒ **AS. PARENTS ELEVES PUBLIQUE : 622,50 €**
- ⇒ **UNC : 105 €**
- ⇒ **APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU : 345 €**
- ⇒ **BOURDONS ET CHANTERELLE : 130 €**
- ⇒ **OGEC STE AGNES : Accompagnement et surveillance cantine : 2 760 €**
- ⇒ **PROTECTION CIVILE ST ETIENNE DU BOIS : 45 €**
- ⇒ **AMP BASKET : 90 €**
- ⇒ **FONDATION DU PATRIMOINE : 120 €**
- ⇒ **ASSOCIATION "LES NOUNOUS" : 45 €**
- ⇒ **ADILE – Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie de la Vendée : 50 €**
- ⇒ **LES AMIS DU RIGOLLY : 255 €**
- ⇒ **MAISON DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS : 100 €**
- ⇒ **JUMELAGE PALLUDÉEN : 585 €**
- ⇒ **CAUE : 40 €**
- ⇒ **JUMELAGE PALLUDÉEN (frais du cyclo-cross): 525 €**
- ⇒ **COMITÉ DES FÊTES – FEU D'ARTIFICE (PAIEMENT DIRECT AU FOURNISSEUR) : 5 000 €**

Recrutement d'agents recenseurs

La commune de Palluau a besoin de vous !

Dans le cadre du recensement de la population en 2020, la commune de Palluau recherche deux agents recenseurs.

Candidatures à déposer au plus tard le 4 novembre 2019 auprès du secrétariat de la mairie ou par mail : mairie@palluau.fr

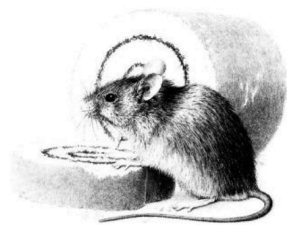


Période de travail : de début janvier à fin février-début mars

- ◆ début janvier : environ 5 jours de travail comportant des séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.
- ◆ du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - ⇒ disponibilité quotidienne y compris le samedi,
 - ⇒ pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires),
 - ⇒ large amplitude dans les horaires.

Lutte contre les rats & souris

Bon de commande de produits rodenticide à remplir en mairie **avant le 14 septembre 2019**.



RODENTICIDE RATS ET SOURIS : Boîte de 120 sachets de 40 g Avoine décortiquée : **46 € TTC**

Les produits seront disponibles en mairie du 7 au 18 octobre 2019.

Bienvenue à Palluau !

- ☞ Notre **épicerie** place de Clérembault a rouvert ses portes le 11 mai dernier sous un nouveau nom « **Le Village** ».



Vous trouverez des produits alimentaires et d'hygiène, des fruits et légumes et une boucherie-charcuterie.

Contact : **02 28 97 89 65**

- ☞ INFO BOULANGERIE « **AUX PETITS PAINS D'ANDRÉA** » - Les commandes importantes de viennoiseries et de pains doivent être faites 48h à l'avance.

Recherche de photos



La commune de Palluau est à la recherche de photo(s) d'époque du lavoir situé rue du Pont-Chanterelle - chemin du Rigolly.

L'association des Amis du Rigolly s'appuiera sur ces photos afin d'engager sa reconstruction le plus fidèlement possible. Merci de bien vouloir les déposer en mairie ou de les envoyer par mail : mairie@palluau.fr

Lilie Créa Retouche

*Turbulette, Hochet, Carnet de Santé, Sac la Langer,
Trousse et protège cahier, Louette, ect ...*

Jacques Aurélie
7, rue des Iris
85670 Palluau
06.35.15.74.31

Créatrice personnalisée
à l'écoute du client.
Tout pour Bébé et Enfants

facebook : [lilie créa retouche](https://www.facebook.com/liliecrea).

Collecte des ordures ménagères

Depuis le 3 juin 2019, les déchets ménagers sont collectés tous les 15 jours dans les bourgs et les villages. **Le jour de collecte pour Palluau est le LUNDI des semaines paires.**



Possibilité de déposer gratuitement jusqu'au 31 décembre 2019 le surplus de déchets ménagers dans la borne de collecte située au parking de covoiturage - avenue de la République. Il faudra vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries.

Contact : CCVB - Service environnement - 02 51 31 67 33

Urbanisme

Rappel des formalités



Toute modification de l'aspect extérieur de votre habitation notamment les **changements d'ouvertures** est soumise à l'obligation de dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux.

Il est rappelé qu'il est également obligatoire de déposer en mairie une demande de déclaration préalable de travaux pour :

- ◆ l'édification d'une **clôture**
- ◆ une **démolition**
- ◆ l'**aménagement de combles** (plus de 5m²)
- ◆ un **ravalement de façade** lorsque vous êtes situés dans le périmètre de protection du Château de Palluau



LES CONSEILS GRATUITS
D'UN ARCHITECTE
POUR VOTRE PROJET ?

85 Vendée
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

Meublés de tourisme

Le propriétaire d'un hébergement touristique (meublé de tourisme ou chambre d'hôte) a l'obligation de déclarer son activité à la mairie où se situe l'hébergement.

Formulaire disponible sur le site internet www.palluau.fr - rubrique *Tourisme*.



Agenda



juillet 2019

- 1^{er} juillet** Collecte don du sang
de 15h30 à 19h30
3 rue du Calvaire
Salle du Moulin - Maché
- 4 juillet** Réunion publique PLUi-H
18h30
3 rue du Calvaire
Salle du Moulin - Maché
Gratuit
- 6 juillet** Feu d'artifice
23h00
Plan d'eau
Rue du Pont-Chanterelle
- 8 juillet** Sortie insolite
au musée de l'hyménoptère
Fabriquer son piège à frelons
asiatiques et découverte du musée.
10h00 - 4 rue du Pont-Levis
Gratuit
Sur inscription - 02 51 31 89 15

9 juillet Croq'jeux - après-midi ludique
15h00 - Médiathèque George Sand
1 avenue du Général de Gaulle
Gratuit

16 juillet Médiathèque mobile
16h00 - 18h00
Plan d'eau
Rue du Pont-Chanterelle

août 2019

1^{er} août Médiathèque mobile
10h00 - 12h00
Plan d'eau
Rue du Pont-Chanterelle

21 août Balade entre deux rives
Départ : 18h00
Plan d'eau